



**Association REGIE DES QUARTIERS  
DE BELFORT**

**3 Rue Parant  
90 000 BELFORT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Aux Membres de l'Association,**

**OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Siège Social**  
2 rue Jules Emile Zingg  
BP9 25409  
EXINCOURT Cedex  
Tél : 03 81 71 72 10  
Fax : 03 81 71 72 20  
[consultis-audit.fr](http://consultis-audit.fr)

**Agence d'Annecy**  
Immeuble "L'Axial"  
30 Route des Creusettes  
74330 POISY  
Tél. : 04 50 24 84 60  
[Consult-ec.fr](http://Consult-ec.fr)

## **JUSTIFICATION DES APRÉCIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à EXINCOURT,  
Le 3 septembre 2018

**Le Commissaire aux Comptes**  
**SARL CONSULTIS AUDIT**

**Philippe POURCELOT**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de BESANCON

# BILAN ACTIF

REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT

Exercice clos le 31/12/2017

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	2017	2016
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concession, brevets et droits assimilés	8 990	5 524	3 466	0
<b>Immobilisation corporelles</b>				
Installation techniques, matériel et outillage industriel	587 058	268 847	318 211	333 490
Autres immobilisations corporelles	199 683	124 768	74 914	55 665
Immobilisations en cours	0	0	0	13 988
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	2 660	0	2 660	3 150
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>798 391</b>	<b>399 140</b>	<b>399 251</b>	<b>406 294</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
Produits finis	710	0	710	405
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	164 739	0	164 739	112 383
Autres créances	240 159	0	240 159	165 311
Divers	10 114	0	10 114	6 769
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	375 855	0	375 855	395 865
Charges constatées d'avance	11 934	0	11 934	5 771
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>803 510</b>	<b>0</b>	<b>803 510</b>	<b>686 504</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 601 901</b>	<b>399 140</b>	<b>1 202 762</b>	<b>1 092 798</b>

# BILAN PASSIF

REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT

Exercice clos le 31/12/2017

PASSIF	2017	2016
Fonds associatifs sans droit de reprise	150 493	150 493
Autres réserves	254 909	186 815
Report à nouveau	-16 921	-16 921
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>129 358</b>	<b>68 093</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>517 838</b>	<b>388 480</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise	18 750	25 000
Subventions d'investissement	275 821	297 476
Provisions réglementées	0	0
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>294 571</b>	<b>322 476</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>812 409</b>	<b>710 956</b>
Provisions pour risques	30 204	30 515
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>30 204</b>	<b>30 515</b>
Fonds dédiés et subventions	32 000	32 000
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>32 000</b>	<b>32 000</b>
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	14 574	19 477
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 765	41 142
Dettes fiscales et sociales	229 268	235 967
Dettes fournisseurs d'immobilisations	0	0
Autres dettes	6 541	5 458
Produits constatés d'avance	0	17 284
<b>DETTES</b>	<b>328 148</b>	<b>319 327</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 202 762</b>	<b>1 092 798</b>

# COMPTE DE RESULTAT

REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT

Exercice clos le 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT	2017	2016	Variation en valeur 2017/2016
Vente de marchandises	-	-	-
Production vendue	898 165	880 075	18 089
Produits des activités annexes	788	1 502	- 715
Production stockée	305	969	- 1 274
Production immobilisée	9 978	13 988	- 4 011
Subventions d'exploitation	791 822	760 111	31 711
Reprise et transferts de charge	31 835	38 059	- 6 224
Autres produits	32	41	- 8
Report des ressources	-	13 125	- 13 125
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 732 924</b>	<b>1 705 932</b>	<b>26 993</b>
Achats de marchandises	-	-	-
Achats de matières premières	88 604	85 936	2 667
Variation de stock de matières premières	-	-	-
Autres achats non stockés	50 310	40 148	10 163
Charges externes	81 586	83 963	- 2 376
Impôts et taxes	35 323	33 032	2 291
Salaires et traitements	1 126 378	1 073 097	53 281
Charges sociales	242 419	266 305	- 23 885
Amortissements et provisions	57 239	62 343	- 5 104
Engagements à réaliser	-	-	-
Autres charges	3 545	9	3 536
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 685 406</b>	<b>1 644 832</b>	<b>40 574</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>47 518</b>	<b>61 099</b>	<b>- 13 581</b>
Produits financiers	540	536	4
Charges financières	778	1 110	- 332
<b>Résultat financier</b>	<b>- 238</b>	<b>- 574</b>	<b>336</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>47 280</b>	<b>60 526</b>	<b>- 13 245</b>
Produits exceptionnels	84 763	21 699	63 065
Charges exceptionnelles	2 686	2 366	320
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>82 078</b>	<b>19 333</b>	<b>62 745</b>
Impôts sur les Sociétés	-	11 765	- 11 765
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>129 358</b>	<b>68 093</b>	<b>61 264</b>
<b>EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Mise à disposition gratuite des biens et services	4 631	4 199	432
<b>Charges</b>	<b>4 631</b>	<b>4 199</b>	<b>432</b>
Prestations en nature	4 631	4 199	432
<b>Produits</b>	<b>4 631</b>	<b>4 199</b>	<b>432</b>

<b>Nom de l'entreprise</b>	REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT
<b>Activité exercée</b>	Amélioration du cadre de vie du quartier
<b>Adresse</b>	3 rue Parant – 90000 BELFORT

## **Annexe des comptes annuels**

Exercice du 01/01/17 au 31/12/17

- 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**
- 2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**
- 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**
- 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**
- 5. DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES**

<b>Total du bilan avant répartition</b>	<b>1 202 762 €</b>	<b>Résultat : Excédent</b>	<b>129 358 €</b>
---	--------------------	----------------------------	------------------

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président de l'Association.

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ Continuité de l'exploitation,
- ▶ Permanence des méthodes comptables,
- ▶ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ▶ **Amortissement** : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- ▶ **Charges à payer** : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'administration fiscale comme des « provisions », à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat, figure paragraphe 4. Cette récapitulation vaut état de fait.
- ▶ **Les comptes annuels de l'exercice 2017** ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable des associations, tel qu'il est défini dans le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 par le Comité de Réglementation Comptable.
- ▶ **L'engagement non réalisé** sur les soldes des subventions reportées sur l'année 2017 pour un montant global de 32 000 € :
  - la subvention reçue de la Ville de Belfort dont l'objet vise le développement du dispositif Régie de Quartier sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville : L'implantation sur les quartiers belfortains de la géographie prioritaire : Dardel/La Méchelle et Bougenel/Mulhouse, ne sera effective qu'en 2018. Le solde de la subvention est reporté sur l'année 2018 ; soit 25 000,00 €.
  - la subvention reçue de la Ville de Belfort dans le cadre des actions de prévention contre la précarité énergétique. Ces actions n'ayant pas pris effet en 2017, la subvention est reportée sur l'année 2018 ; soit 7000,00 €.
- ▶ **Les autres subventions de fonctionnement 2017** ont été intégralement utilisées sur l'année 2017.
- ▶ **Les provisions pour risques** : La Régie des quartiers de Belfort est engagée dans un litige prud'homal porté par quatre anciens salariés de l'ex-Régie des Résidences. La structure s'estimant dans son bon droit, n'a pas constaté de provision sur le risque prud'homal. Un premier jugement a eu lieu en mars 2018, en faveur de la Régie des quartiers de Belfort. N'ayant pas d'information sur la décision de la partie adverse de porter ou non l'affaire en Appel, le maintien d'une provision pour charge d'avocat est constaté pour d'un montant de 9000 €.



- ▶ **La provision pour indemnité de fin de carrière** est estimée au 31/12/2017 à 21 204 € selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (PBO – IAS19/FAS87).

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 1,30%
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%
- Taux moyen de charges sociales : catégorie cadre = 49,92%
- Taux moyen de charges sociales : catégorie non cadre = 36,94%
- Age de départ à la retraite : 65 ans (cadre : 65 ans)
- Départ volontaire du salarié
- Turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2017
- Indemnité légale de départ volontaire selon le droit du travail

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2016, la provision pour indemnité de fin de carrière est mentionnée dans les comptes de la structure, ce qui constitue un changement de méthode. La provision initiale de 2015 figure en « report à nouveau » au Passif pour un montant de 16 921 € ; la variation calculée et provisionnée en 2017 est portée en « provision pour risques et charges » au Passif et au Compte de Résultat pour un montant en charges de 389 €.

- ▶ **Le bénévolat** : l'Association n'a pas eu recours au bénévolat en 2017.
- ▶ **Les contributions volontaires en nature**, correspondent à la mise à disposition gratuite de garages situés rue Parant et rue de Londres – Belfort. Ces contributions ont été évaluées à 4 631 € dont vous trouverez le détail ci-dessous :
 

- Pris en charge par TERRITOIRE HABITAT	: 4 411 €
- Pris en charge par la Ville de BELFORT	: 220 €

- ▶ **Le crédit compétitivité emploi (CICE)** correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 76 544 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE ; il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Une mise à jour du calcul du CICE a amené la Régie à effectuer en 2017 une régularisation rétroactive des CICE déposés au titre des années 2014-2015 et 2016. La variation du CICE dont bénéficie la Régie est constatée en compte de produits des exercices antérieurs pour un montant de 60 169 €.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFSEngagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier (2058-C YQ)	
Crédit-bail immobilier (2058-C YR)	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

- ▶ L'Association est soumise aux Impôts Commerciaux depuis le 01/01/2000.
- ▶ Elle est exonérée d'IFA (animation de la Vie Locale).
- ▶ Les subventions ne sont pas soumises à TVA. Elles correspondent aux mesures concernant l'insertion : PDI, PLIE, CDDI, etc...
- ▶ Locaux de la Régie des quartiers de Belfort (anciennement Régie de Quartier des Glacis) au 3 rue Parant.

La construction est amortie à partir de sa date de mise en service, suivant la méthode des composants :

COMPOSANTS	MODE	DUREE (en année)
Construction	linéaire	30
Réseaux	linéaire	30
Charpente - couverture - zinguerie	linéaire	20
Ravalement façade	linéaire	20
Menuiserie extérieure	linéaire	20
Métallerie - serrurerie	linéaire	20
Plomberie - sanitaires	linéaire	20
Chauffage - ventilation	linéaire	15
Revêtements de sols - faïence	linéaire	20
Menuiserie intérieure	linéaire	20
Plâtrerie et faux-plafonds	linéaire	15
Peintures intérieures	linéaire	10
Electricité	linéaire	20
Téléphonie	linéaire	5
Installations - agencements - aménagements	linéaire	10

Considérant les contraintes de financement de la structure face au renouvellement d'un tel investissement, le Conseil d'Administration a choisi l'option de l'amortissement des subventions (délibération du 28.05.2009). La part des subventions affectées à la

**Association Régie des Quartiers de Belfort****Exercice clos le 31/12/17**

construction est donc reprise au Compte de Résultat au rythme de l'amortissement du bien, soit un montant de 20 234,13 € en 2017.

La Régie a souscrit un prêt bancaire en octobre 2015 d'un montant de 25 000 € (capital restant dû au 31.12.2017 : 14 548,89 €), garanti par Franche-Comté Active à hauteur de 50%.

La Régie a conclu en septembre 2015 un contrat d'apport avec droit de reprise avec Franche-Comté Active, d'un montant de 25 000 € (montant restant dû au 31.12.2017 : 18 750,00€).

**Faits marquants**

Des rencontres avec la Ville de Belfort ont permis de concrétiser le projet d'implantation d'une activité, telle qu'envisagée par la Régie depuis 2015, sur le secteur de Belfort Nord. L'organisation commence à se mettre en place fin 2017, pour un démarrage effectif accompagné de créations de postes d'insertion dès janvier 2018.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

<b>Frais d'établissement</b>	Non applicable
------------------------------	----------------

<b>Fonds commercial</b>	Non applicable
-------------------------	----------------

<b>Actif immobilisé : mouvements de l'exercice</b>				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	4 591	4 399		8 990
Immobilisations corporelles	726 854	59 887		786 741
Immobilisations en cours	13 988		13 988	0
Immobilisations financières		2 142		2 142
<b>Total</b>	<b>745 433</b>	<b>66 428</b>	<b>13 988</b>	<b>797 873</b>
<b>Amortissements &amp; Provisions</b>				
Immobilisations incorporelles	4 591	933		5 524
Immobilisations corporelles	337 698	55 918		393 616
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>342 289</b>	<b>56 851</b>	<b>0</b>	<b>399 140</b>

<b>Créances présentées par des effets de commerce</b>	Non applicable
---	----------------

	<b>Etat des créances</b>		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	518	518	
Actif circulant & charges d'avance	426 945	426 945	
<b>Total</b>	<b>427 463</b>	<b>427 463</b>	<b>0</b>

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan</b>	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	20 761
Autres créances	104 554
Disponibilité	
Charges constatées d'avance	11 934

Charges constatées d'avance : Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

<b>Charges à répartir</b>	Non applicable
---------------------------	----------------

## 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

<b>Capital social – Actions ou parts sociales</b>	Non applicable
---	----------------

	<b>Provisions</b>			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	30 515	389	700	30 204
Provisions pour Fonds dédiés	32 000			32 000
Provisions pour dépréciation	3 542		3 542	0
<b>Total</b>	<b>66 057</b>	<b>389</b>	<b>4 242</b>	<b>62 204</b>

8 412

	<b>Etat des dettes</b>			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	14 574	5 043	9 531	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	77 765	77 765		
Dettes fiscales & sociales	229 268	229 268		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 541	6 541		
Produits constatés d'avance	0			
<b>Total</b>	<b>328 148</b>	<b>318 617</b>	<b>9 531</b>	<b>0</b>

<b>Dettes représentées par des effets de commerce</b>	Non applicable
---	----------------

<b>Charges à payer incluses dans les postes du bilan</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	25
Emprunts & dettes établissement divers	
Fournisseurs	13 226
Dettes fiscales & sociales	130 741
Autres dettes	6 481

Produits constatés d'avance : Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

5. DETAIL PRODUITS ET CHARGES

► **Produit à recevoir** : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

<b>Clients et comptes rattachés</b>		<b>20 761 €</b>	
		<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
418 100	Clients factures à établir	20 760,69	0,00
<b>Autres créances</b>		<b>104 554 €</b>	
		<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
409 800	Fournisseurs, avoir à recevoir	7 943,33	116,00
428 700	Pers. Produits à recevoir	0,00	0,00
438 700	Org. Sociaux produits à recevoir	0,00	0,00
441 700	Subvention à recevoir	89 529,79	139 303,34
468 700	Débit. créd. div. produits à recevoir	7 080,62	8 566,30
<b>Total Créances</b>		<b>125 315 €</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>11 934 €</b>	
		<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
486 000	Charges constatées d'avance	11 933,56	5 770,83

► **Charges à payer** : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

**Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits** **25 €**

		31/12/2017	31/12/2016
168 800	Intérêts courus sur emprunts	25,26	33,76

**Dettes fournisseurs et comptes rattachés** **13 226 €**

		31/12/2017	31/12/2016
408 100	Fournisseurs factures non parvenues	13 226,15	9 558,72

**Dettes fiscales et sociales** **130 741 €**

		31/12/2017	31/12/2016
428 200	Provisions Congés à payer	69 475,40	65 101,45
428 600	Personnel, charges à payer	8 721,74	49 090,00
438 200	Org. soc. charges sur congés payés	21 941,27	18 357,15
438 600	Org. Soc. Charges à payer	3 840,65	17 674,00
448 600	Etat charges à payer	250,00	1 347,00
448 640	Etat taxe apprentissage	4 384,00	4 079,00
448 650	Etat participation FPC	21 193,00	18 079,00
448 660	Etat CVAE	260,00	261,00
448 670	Etat PEEC	675,00	0,00

**Autres dettes** **6 481 €**

		31/12/2017	31/12/2016
468 600	Débit. créd. div. charges à payer	6 480,83	44,00
419 800	Avoir à établir	0,00	5 353,57

<b>Total Dettes</b>	<b>150 473 €</b>
---------------------	------------------

**Produits constatés d'avance** **0 €**

		31/12/2017	31/12/2016
487 000	Produits constatés d'avance	0,00	17 283,70